



## Mémo (projet)

A l'attention de: Conseil d'administration d'AgriCord

De la part de : H. Beerlandt, I. Coussement

date: 09.02.2009

statut: pour commentaire par les membres du Conseil d'administration

concerne: **AgriCord et l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, Programme d'action d'Accra**

### Contexte

- En ce qui concerne l'efficacité de l'aide, la Déclaration de Paris et le programme d'action d'Accra ont initié un débat sur la politique de l'aide au développement, qui touche de près les activités d'AgriCord.
- A Accra, le Programme d'action sur l'efficacité de l'aide a été étendu de manière explicite sur les relations en matière d'aide avec des acteurs non étatiques (au-delà des relations entre gouvernements), ce qui est fondamental pour le développement de l'agriculture.
- Via son soutien direct en faveur des OP et grâce à son expérience mise en commun des agri-agences et à son apport pour les processus de changement organisationnel en cours des OP, AgriCord est idéalement placé pour contribuer au débat et pour travailler effectivement à une plus grande efficacité de l'aide en ce qui concerne l'assistance aux OP.
- Les agri-agences ont décidé (à Montréal, en 2008) de clarifier et d'améliorer plus encore (a) l'efficacité de leur soutien aux organisations de producteurs et (b) la valeur ajoutée des agri-agences en tant qu'acteurs du développement. L'objectif est d'exploiter pleinement leur potentiel et leur engagement à une plus grande efficacité de l'aide.
- Ce mémo résume la manière dont les agri-agences prennent des mesures en matière d'efficacité de l'aide selon les 5 principes de la Déclaration de Paris. Il a pour but d'informer les organisations paysannes et les bailleurs de fonds sur le programme international d'action sur l'efficacité de l'aide, sur leur rôle éventuel et leur positionnement et sur les autres mesures de soutien adoptées par AgriCord.

### Agri-agences et efficacité de l'aide

La raison principale pour laquelle 7 agri-agences de 6 pays différents se sont unies au sein d'AgriCord est leur volonté d'aboutir à une efficacité et une qualité de travail bien plus grandes. Par leur nature et leurs missions, les agri-agences sont fortement attachées aux principes d'efficacité de l'aide. Leur coopération au sein d'AgriCord renforce cet engagement, sur la base des principes directeurs suivants :

- Les agri-agences assistent les OP dans la mise en œuvre de leur stratégie.
- Cette assistance va bien au-delà de l'aspect technique et des capacités managériales des OP ; elle entraîne un développement organisationnel et institutionnel des OP et leur permet de se forger une identité propre.
- Les agri-agences s'engagent dans des contrats cadres sur le long terme avec les OP, contrats pour lesquels un dialogue constant est la base nécessaire à toute adaptation ultérieure.
- Des OP plus fortes sont la garantie d'une appropriation saine et participative au niveau national. Les politiques gouvernementales sont approuvées par la communauté des agriculteurs.
- Les agri-agences mobilisent des services coordonnés et spécialisés par OP et par agri-agences dans le monde entier.
- Tout ceci bénéficie d'un support croissant de la part des différents donneurs bilatéraux et multilatéraux dans le cadre d'un programme d'action unique, le "Farmers Fighting Poverty". Ce programme permet à plusieurs flux d'aides d'être dirigés vers les processus de changement organisationnel dans lesquels les OP se sont engagées.

Enfin, AgriCord contribue à une plus grande coordination des flux d'aides au profit des organisations paysannes grâce à un « profilage » standardisé des organisations paysannes et à la promotion d'une « cartographie » nationale de celles-ci.

Ce mémo fournit une liste des forces et avantages comparatifs des agri-agences pour chacun des 5 principes adoptés par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ce mémo propose également plusieurs actions à entreprendre. En annexe à ce mémo, vous trouverez un document qui résume notre lecture des principes de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra.

## Comment (pouvons-nous) améliorer l'efficacité de l'aide

- 1 Appropriation** (= le partenaire local s'approprie sa propre stratégie de développement ; plus grande appropriation des politiques nationales)

### *Nos forces et avantages comparatifs.*

Les agri-agences soutiennent uniquement les OP légitimes et importants au plan national. Les stratégies locales de développement appropriées par les OP sont au cœur de chaque action soutenue par les agri-agences ; les OP peuvent se créer une identité et un potentiel stratégique propres. Enfin, AgriCord renforce les OP dans leur participation à l'élaboration de politiques nationales, augmentant à cette occasion leur appropriation des stratégies de leur pays.

### *Actions à mener.*

(1) Conserver l'objectif actuel. Le potentiel que possèdent les agri-agences pour améliorer l'appropriation par les OP des flux d'aides et des stratégies et d'augmenter l'appropriation des stratégies du pays est opérationnel.

- 2 Alignement** (= s'aligner avec le processus de développement du partenaire, se concentrer sur le développement des capacités institutionnelles – en ne soutenant pas uniquement les « bons exemples », utiliser les compétences, les systèmes et procédures locaux)

### *Nos forces et avantages comparatifs.*

Les agri-agences établissent des relations sur le long terme et un dialogue permanent avec et entre les OP. Les agri-agences tirent profit de leur grande connaissance du contexte et des OP et se concentrent sur le développement des capacités institutionnelles, y compris un développement organisationnel plus indirect. La prise en compte des compétences des agriculteurs et des échanges que ceux-ci ont entre eux est fondamentale. L'aide en faveur des organisations paysannes en phase de constitution est également prévue. Pas de structures distinctes de mise en œuvre des projets des agri-agences. Les OP mettent leurs propres projets en œuvre. La priorité est accordée aux services consultatifs locaux des OP quand ils existent.

### *Actions à mener.*

(2) Approfondir la prévisibilité des aides, l'importance des contrats sur le long terme et l'aide budgétaire de base aux OP.

(3) Impliquer de manière explicite tous les bailleurs de fonds dans cette réflexion et ce processus.

(4) Recourir à court terme à une utilisation accrue de l'expertise des OP « du Sud » en matière de services consultatifs.

(5) Rendre ces services consultatifs totalement orientés vers la demande.

(6) Prendre une position claire concernant les agri-agences du Sud (ASPRODEB, SACAU, ...).

- 3 Harmonisation/répartition des tâches** (= coordonner et partager l'information avec les autres donneurs afin de simplifier et de « rassembler » l'aide, se spécialiser et investir dans un apport spécifique, utiliser cet apport en sus des autres donneurs et agences, adapter les stratégies aux partenaires plus faibles et aux contextes plus difficiles)

### *Nos forces et avantages comparatifs.*

AgriCord ne travaille qu'avec des OP. Les agri-agences mobilisent les compétences coordonnées de 7 agri-agences et de leurs membres. Répartition des tâches et spécialisation entre agri-agences. « Farmers Fighting Poverty » rassemble les fonds destinés aux OP, provenant de divers donneurs bilatéraux et multilatéraux. Profilage standardisé des OP, cartographie des OP par pays, réseau de partage des informations pays par pays.

### *Actions à mener.*

(7) Améliorer la définition et la formulation des avantages comparatifs distincts des agri-agences.

(8) Définir une stratégie globale (domaines de travail) plus précise dans le but de mettre en œuvre les 3 éléments de l'ordre de mission d'AgriCord (représenter et défendre les intérêts des membres ; services aux membres ; activités économiques, y compris investissements), en tenant compte du contexte et des forces de chaque OP.

(9) Continuer à rendre le programme général « Farmers Fighting Poverty » stratégiquement moins dépendant des programmes spécifiques des bailleurs de fonds : mobiliser les bailleurs de fonds pour qu'ils poursuivent leur aide en faveur du (seul et unique...) FFP ou de certains domaines de travail au sein de ce FFP.

(10) Augmenter nos efforts (en impliquant les organisations paysannes partenaires ou clientes ou directement le cas échéant) en faveur d'une plus grande transparence et d'un partage des informations concernant les activités d'AgriCord avec les gouvernements et les plates-formes nationales et internationales de donneurs.

(11) Intensifier le lobbying pour une harmonisation des contrats et des procédures des bailleurs de fonds en terme de soutien aux organisations paysannes. Formuler des propositions concrètes et les inscrire à l'ordre du jour du prochain Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide (2011).

(12) Mettre en œuvre et promouvoir les différentes fonctionnalités d'Agro-Info.Net, en tant que plate-forme d'information sur les OP et leurs activités. Continuer à stimuler la recherche et le développement sur le profilage des OP et sur les pratiques en matière de suivi et d'évaluation. Rendre opérationnelle et promouvoir la base de données reprenant les OP par pays.

(13) Développer un système formel pour certifier (admettre) les organisations paysannes sur la base de leur légitimité et de leur responsabilité financière (au départ du profilage). Accroître nos efforts afin de convaincre les autres donneurs de se tourner vers l'aide budgétaire de base aux organisations paysannes. De même, promouvoir les plans stratégiques des OP nationales en tant que cadre au sein duquel les donneurs peuvent apporter leur aide. Aider les OP à développer de tels plans.

(14) Évaluer les interventions par domaine de travail et impliquer les OP dans le processus d'évaluation. Faire connaître les résultats de ces évaluations auprès des réseaux adéquats (externes). Promouvoir la formulation et les échanges sur les leçons tirées de ces évaluations.

**4 Gestion orientée résultats** (= actions à mener visant à réduire la pauvreté et à s'assurer que ces mesures sont efficaces, utiliser les systèmes, procédures et données disponibles au niveau local et renforcer la capacité de ceux-ci).

*Nos forces et avantages comparatifs.*

Attention à porter sur la contribution des OP dans la réduction de la pauvreté et mesure de l'impact de cette contribution par le biais d'une récolte de témoignages. Surveillance professionnelle des activités et des résultats (basée sur l'AIN), aucune nouvelle exigence en ce qui concerne les méthodologies de collecte des données dans le chef des OP, prise en compte d'une certaine imprévisibilité du processus de développement dans les relations avec les OP, les OP sont renforcées dans leurs systèmes d'évaluation.

*Actions à mener.*

(15) Soutenir plus formellement les OP nationales pour qu'elles fournissent des preuves sur les résultats, issues ou impacts. Entamer divers types de mesures d'impact conjointes (tous les acteurs locaux du développement impliqués, pilotage des OP) qui puissent être associés avec les OMD et les indicateurs de progrès nationaux et régionaux ou encore avec une analyse nationale sur le thème de la pauvreté.

(16) Promouvoir auprès d'un plus large public le rôle des OP dans la réduction de la pauvreté (sur la base des preuves fournies par les OP).

**5 Responsabilisation mutuelle** (= informations sur les flux d'aides et leur utilisation, évaluations conjointes, responsabilisation accrue envers les membres ou les citoyens)

*Nos forces et avantages comparatifs.*

Partenariats sur le long terme avec et entre les OP, offrant des caractéristiques mutuelles et réciproques. Évaluation conjointe des progrès avec les OP. Les OP prennent part à la définition d'une stratégie globale pour AgriCord et les agri-agences. Informations transparentes sur les flux d'aides par le biais d'Agro-Info.Net. Soutien aux OP pour une plus grande responsabilisation envers leurs membres.

*Actions à mener.*

(17) Développer un outil destiné aux OP pour qu'elles puissent évaluer leurs principaux donneurs ou agences en terme d'efficacité de l'aide.

(18) Incorporer des indicateurs-clés sur les 5 principes de la Déclaration de Paris dans un système d'autoévaluation d'AgriCord et de ses agri-agences.

## **Conclusions et priorités**

Il est demandé au Conseil d'administration d'émettre un commentaire sur les « forces et avantages comparatifs ». Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver et de donner une priorité aux futures actions à mener.